L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 JUILLET 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 27.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que, de la navigation du Bayou Lafourche dépend le bien-être d'un grand nombre de citoyens des paroisses Ascension, Assomption et Lafourche ;

Attendu que, par suite des grevasses qui se sont déclarées sur les rives du dit bayou, il se forme ordinairement au-dessous de ces ruptures de digues des bas fonds ou battures de sable qui s'accroissent constamment et s'étendent tellement, que si l'on ne prend des mesures immédiates pour remédier au mal, le bayou cessera d'être navigable ;

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que nos représentants au Congrès sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement général un crédit spécial destiné à supprimer les bancs de sable et autres obstacles ci-dessus et à améliorer le cours du Bayou Lafourche, de son embouchure à Donaldsonville à son extrémité dans le golfe du Mexique.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 28 juin 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 28.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE
Relative à l'amélioration du Bayou Lafourche.

Attendu qu'il est de l'intérêt du commerce en général, et en particulier du trafic sans cesse croissant qui existe entre la vallée de Lafourche et l'extérieur, que le bayou Lafourche reste navigable pendant toute l'année ; que ses battures soient draguées, son chenal creusé, ses obstructions enlevées ; enfin que de tels travaux y soient exécutés que permettent aux habitants des paroisses Ascension, Assomption et Lafourche de pouvoir toujours communiquer par eau avec les régions voisines de manière à pouvoir écouler au dehors les produits du fertile littoral du Lafourche sur une étendue de plus de cent milles ;

Attendu que le comité du Sénat des Etats-Unis auquel avait été référé le bill des ports et rivières en a supprimé le crédit de $50,000 y figurant pour l'amélioration du bayou Lafourche ;

Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que les sénateurs et représentants au Congrès des Etats-Unis sont respectueusement requis de diriger tous leurs efforts dans le but de rétablir de nouveau dans le bill des ports et rivières le crédit de $50,000 destiné à l'amélioration du bayou Lafourche qu'a supprimé le comité du sénat ;

Résolu que son Excellence le gouverneur Francis T. Nicholls, est requis de transmettre aussitôt que possible des copies de cette résolution à chacun de nos sénateurs et représentants au Congrès.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 28 juin 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

Le capitaine Payen.

Ce nom est resté trop populaire ici pour une personne l'ait oublié. On se rappelle le succès de ce charmant corsaire mexicain que conduisait d'une façon si entraînante le capitaine Payen à l'époque de notre World's Fair et aussi à l'Exposition qui le suivit. Grâce à ce souvenir nos lecteurs accueilleront avec un vif plaisir la nouvelle que nous transmet notre ami le capitaine Payen, par un télégramme daté du Salt Springs, Georgie, 18 juillet.

Le tant sympathique chef nous annonce qu'il se mettra en route pour la Nouvelle-Orléans, demain vendredi et qu'il y fera entendre trois fois son orchestre, si plein de charme et d'originalité. Il donnera, le samedi, deux concerts : Matinée et soirée, et le dimanche soir, un concert d'adieu. La dépêche ne nous dit pas où auront lieu ces trois exercices.

Mais ce dont nous ne doutons point c'est qu'un public nombreux s'empressera de s'y porter. Tout le monde ici sera heureux de retrouver ces vieilles connaissances amicales ; tous les amis qu'il a à la Nouvelle-Orléans, seront heureux de faire leur au capitaine Payen dont on a conservé un si excellent souvenir, comme homme, comme artiste.

Nous espérons bien que quelque commanditaire surviendra qui nous vaudra de garder plus de deux jours parmi nous et le chef et l'orchestre.

CURE INSTANTANÉE.—Le professeur Albert Le Grand, dont les journaux de Boston parlent comme d'un merveilleux guérisseur, donnera sa première séance à la Nile-Orléans — entrée gratuite — dimanche prochain, à 8 heures du soir, au Théâtre St. Charles. On lui accorde un magique pouvoir curatif par l'électricité, l'électro-magnétisme, cela sans aider d'aucune machine quelconque. On assure qu'à l'aide de ses seules mains, à l'aide de passes, et électricem, par naturel, le mouvement aux paralytiques, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds.

De cette incroyable faculté il prétend de donner des preuves nombreuses dimanche soir, non seulement en présence du public qui se pressera au St Charles, mais aussi sous le contrôle immédiat d'un comité spécial, dont les membres se tiendront à ses côtés sur la scène même. Spectacle curieux s'il en est ; un retour aux miracles, s'il en fait croire la presse américaine. Le professeur Le Grand qui n'a que trente-trois ans est un parisien. Il a fait le tour du monde et parle avec facilité un grand nombre de langues. Voir l'annonce.

Saint-Siège.

D'après l'agence Havas, on dément, au Vatican, que des pourparlers aient été ouverts en vue de la nomination de Mgr Gibbert aux fonctions de secrétaire d'Etat. Toutefois, Mgr Gibbert a fait, le 13 juillet, à l'ambassadeur d'Espagne, des visites de leurs. une visite qui a duré trois quarts d'heure. Même, ce qui prête à des certaines négociations importantes concernant

No 29.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane réclame devant les tribunaux un certain montant d'honoraires arriérés, qu'il prétend dû par les compagnies Morgan et Southern Pacific, par les compagnies des steamers Cromwell et par d'autres compagnies ;

Attendu que le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adressé des requêtes à ces compagnies, leur enjoignant de payer ces sommes ;

Attendu que le Bureau de Santé est sur le point de faire saisir les bateaux des compagnies Morgan et Southern Pacific, ainsi que celle des steamers Cromwell ;

Attendu que les opérations de commerce en général, et en particulier du trafic sans cesse croissant qui existe entre la vallée de Lafourche et l'extérieur, que le bayou Lafourche reste navigable pendant toute l'année ; que ses battures soient draguées, son chenal creusé, ses obstructions enlevées ; enfin que de tels travaux y soient exécutés que permettent aux habitants des paroisses Ascension, Assomption et Lafourche de pouvoir toujours communiquer par eau avec les régions voisines de manière à pouvoir écouler au dehors les produits du fertile littoral du Lafourche sur une étendue de plus de cent milles ;

Attendu que le comité du Sénat des Etats-Unis auquel avait été référé le bill des ports et rivières en a supprimé le crédit de $50,000 y figurant pour l'amélioration du bayou Lafourche ;

Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que les sénateurs et représentants au Congrès des Etats-Unis sont respectueusement requis de diriger tous leurs efforts dans le but de rétablir de nouveau dans le bill des ports et rivières le crédit de $50,000 destiné à l'amélioration du bayou Lafourche qu'a supprimé le comité du sénat ;

Résolu que son Excellence le gouverneur Francis T. Nicholls, est requis de transmettre aussitôt que possible des copies de cette résolution à chacun de nos sénateurs et représentants au Congrès.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 28 juin 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 30 RESOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que la population des paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana, d'Est Baton Rouge, de Ste Hélène, de Washington, de Livingston et de St-Tammany, a adressé au Congrès des Etats-Unis, en 1876, un mémoire pour le prier de se prononcer sur le droit de propriété de certaines terres concédées en 1819 sur l'Espagne par l'Etat d'Ouest-Floride, terres que réclame la population des paroisses ci-dessus ;

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que les sénateurs et représentants de cet Etat au Congrès sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement général un crédit spécial destiné à supprimer les bancs de sable et autres obstacles ci-dessus et à améliorer le cours du Bayou Lafourche, de son embouchure à Donaldsonville à son extrémité dans le golfe du Mexique.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 28 juin 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

UN ARTICLE DE LA GAZETTE DE L'ALLEMAGNE DU NORD.—Nous reproduisons ci-dessous un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, au sujet de l'Alsace-Lorraine, qui ne nous surprend nullement, mais qui cependant, à certain étonnement ; car on n'est pas habitué à ce ton de franchise, tous pourrions même dire de sans façon à la diplomatie et à la littérature ayant l'habitude de s'entendre pour, au besoin, dorer la pilule. En somme, le grain adoucit, interprétant les pensées de derrière la tête du chancelier du : « L'Allemagne a pris ce territoire non pour améliorer le sort de ses habitants, dont elle n'a cure, mais parce qu'elle en avait besoin pour l'organisation stratégique de la défense des pays allemands dont la sécurité lui tient au cœur. Elle l'a conquis à s'occuper des dispositions des habitants. Ce sont des prisonniers à l'air libre, et rien ne peut les empêcher de s'entretire, ou ainsi que les cœpes." C'est exactement le même langage que tenaient les hommes d'Etat autrichiens au sujet de la Lombardie et de la Vénétie, et cette théorie dont l'armée française a fait justice, pour l'honneur de l'humanité, à Palestro, à Magenta et à Solferino. Un journal français se fit exprimé comme la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, toute la presse allemande se fit inglise et c'est juré que l'annexion de l'Alsace-Lorraine n'avait d'autre but que de faire le bonheur de ces enfants égarés de la famille allemande. Il est bon que certaines vérités soient connues, nous nous répétons que ce sont les Allemands qui c'est fassent les éditeurs.

Alliance Louisianais

Concours littéraire de 1888.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 25 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur la recto de la *feuille* ; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sous pseudonyme d'auteur, mais portant une épigraphe qu'on levise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur sera écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne peut plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes :

ULLOA, AUBRY, O'REILLY : LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE ; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888.
Indications pour la Louisiane : Pluie suivie de beau temps plus chaud.

Température du 18 juillet 1888.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 143 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin	76	25
Midi	86	29
3 P. M.	88	30
6 P. M.	84	28

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Jos. Harrison à Mlle Mary O'Leary.
Robert E. Stack à Mlle Marie Lulu Woolfere.
Geo. Schaffner à Mlle Clara Hess.
Joseph Gauthier à Mlle Joséphine Jaeck.
Wm Maguire à Mlle Marie Thiebaud.
John Moll à Mlle Mary Bergink.
Ernest Peyraux à Mlle Rosa Lankston.

Naissances.

Mme Gustaf R. Westfeldt, une fille.
Mme Joseph A. Bonseigneur, un garçon.
Mme Peter J. Gunn, un garçon.
Mme Louis F. Challe, une fille.
Mme Prosper A. Le Blanc, un garçon.
Mme Salvatore De Fatti, un garçon.
Mme John M. Vidon, un garçon.
Mme Wm T. Norton, une fille.

Décès.

Mme Joséphine Segaul, 31 ans, rue Calliope, près Tchoupitoulas.
John Johnson, 1 mois, rue Peniston, près Tchoupitoulas.
Nicholas Scanlan, 3 mois, rue Joseph, près Jena.
G. D. Nolly, 16 mois, Biloxi, Miss.
Mme Elizabeth Bailey, 48 ans, 335 rue Bienville.
John A. Newman, 54 ans, Gretna, Lne.
Annie C. Quinn, 5 mois, coin des rues Prairie et Liberté.
Joséphine Hill, 7 jours, rue Antoine, près Laurel.
Thérèse Ricaud, 5 mois, 27 rue Madison.
Andrew Lery, 61 ans, 459 rue Joséphine.
Aloys D. Mercier, 52 ans, rue Dauphine, près St Philippe.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

John Hoffmann à Frederick Puttener, cinq terrains bornés par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Général Taylor, $2500.

Héritiers de Samuel Stewart et sa femme à James Mahony, un terrain borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, St Thomas et Ste-Thérèse, $1800.

Les mêmes à Andrew J. Bacon, deux terrains bornés par les rues Camp, Magazin, Thalie et Erato, $2100.

John H. Bonner à Frank Watson, un terrain borné par les rues Arabella, Hurst et les avenues St-Charles et Nashville, $1500.

P. A. Delvaille à S. C. Boullemet, un terrain borné par les rues Baronne, Gravier, Dryades et Commune, $16,500.

Albert P. Semel au American Homestead Association, un terrain borné par les rues Esplanade, Washington, Dupré et Gayoso, $800.

Léontine Carriere et George L. Kernion à Mme Aurélie Molaison, un terrain borné par les rues Laharpe, Derbigny, Columbus et Roman, $700.

Wilson Davenport à Mme J. A. Sampson, cinq terrains bornés par les rues Front, Lyons, Bouthet et le fleuve Mississippi, $5000.

Cour Civile. — Les successions Hermare L. Frenzel et Louis Henry Tricou, sont ouvertes.

E. N. Chadwick contre M. Gernon pour $300.

Wm H. Vocerk contre la Young Men's Excelsior B. A., pour obtenir un mandamus.

Les créanciers de Philippe Heizet Jr. acceptent la cession de propriété.

Meurtre et suicide — Marié depuis 18 mois à Lizzie Donnelly, une jeune fille de 21 ans avec laquelle il avait vécu jusqu'ici en bonne intelligence, John Quirk, employé à la fonderie Leed dont il était un des plus laborieux ouvriers avait contracté depuis son mariage la détestable et souvent funeste habitude de s'enivrer.

Ce goût pour la boisson, qui devenait de jour en jour plus marqué, avait bientôt donné lieu de temps à autre à quelque querelle accompagnée de coups, mais on ne se doutait guère qu'un dénouement aussi proche et aussi brusque terminerait la carrière du malheureux Quirk. Mardi soir, il est rentré chez lui, encore quoique Thérésa Donnelly, en prévoie à une grande surexcitation causée par la boisson et augmentée par la chaleur.

Dans la soirée le feu a pris dans le petit cottage qu'il habitait de moitié avec la famille Quinn, mais les dommages ont été et ents avant qu'ils aient résulté le moindre dommage et l'on s'est mis à devoir sur la façon dont le feu s'était déclaré. Après en avoir vainement cherché l'origine, chacun est rentré ceux qui pour se coucher, l'heure était déjà avancée.

M. et Mme Quirk étaient couchés depuis quelques instants à peine, lorsqu'il s'assit sur le lit ; sa figure était convulsionnée, il paraissait être en proie à l'hallucination et dans un moment de folie, jeta les draps, les oreillers et cria à sa femme qu'ils allaient mourir tous deux ensemble ; mais celle ci effrayée frapta à une porte de communication qui lui ouvrit sa voisine, Mme Cruise, chez qui elle se réfugia et prit le reste de la nuit.

Dans la matinée, Quirk qui semblait n'avoir pas fait attention à la disparition de sa femme et s'était promené dans la maison et dans la rue, armé d'un revolver et jurant qu'il ne vengerait, frappa chez Mme Cruise, et calme en apparence, la pria de prévenir sa femme qu'elle pouvait revenir près de lui. Il était alors près de 10 heures.

Mme Quirk rentra chez elle sans défiance ; son mari l'attira dans le salon puis : « Je veux se connecter, ou ainsi que les cœpes." C'est exactement le même langage que tenaient les hommes d'Etat autrichiens au sujet de la Lombardie et de la Vénétie, et cette théorie dont l'armée française a fait justice, pour l'honneur de l'humanité, à Palestro, à Magenta et à Solferino. Un journal français se fit exprimé comme la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, toute la presse allemande se fit inglise et c'est juré que l'annexion de l'Alsace-Lorraine n'avait d'autre but que de faire le bonheur de ces enfants égarés de la famille allemande. Il est bon que certaines vérités soient connues, nous nous répétons que ce sont les Allemands qui c'est fassent les éditeurs.

Vol.—Les voleurs ont pénétré chez le Capt. S. Pinckney Smith, rue Carondelet, No 228, et ont volé à M. G. Richardson une somme de $5.

Autres vols.—Un nègre du nom de Jenky Reed a été arrêté hier matin à 1 heures 30 au coin des rues Dauphine et St. Louis sous l'inculpation de vol.

L'accusation a été portée par M. Rose qui habite rue Bienville entre Trémé et Conti et à qui on a volé un habit et une broche $10.

Une somme de $800 dont une partie a été retrouvée a été volée chez M. Joseph Adams, lundi dernier à bayou Batararia. Le vol, au dire d'un enfant de couleur, a qui avait été confiée la garde de la maison, en l'absence des maîtres, aurait été commis par une négresse qui aurait partagé la somme entre trois personnes. La négresse et le jeune gardien ainsi qu'une autre femme ont été arrêtés.

Loi du dimanche observera, etc.—C'est un commandement du maire auquel de gré ou de force il va falloir se soumettre car l'intention de M. Shakspeare est de ne point fermer les yeux sur les établissements qu'il est de tous côtés question d'ouvrir sous la rubrique de clubs privés, sous le prétexte que les clubs Pickwick, Boston et autres ont le privilège de rester ouverts le dimanche.

Mais il est bon de faire remarquer que ce privilège leur est acquis en vertu de la solidarité de tous les membres et parce qu'il n'existe dans ces clubs aucun propriétaire payant les dépenses et bénéficiant des recettes.

Le maire a déclaré que, dût-il y employer toute la police, il saura déjouer les projets de ceux qui ont l'intention de se soustraire à la loi.

Acquitté.—Rudolph Charles, le nègre qui par imprudence avait laissé tomber une poignée d'ardoises qui dans leur chute ont atteint M. Reynolds à la tête et l'ont blessé mortellement tandis qu'il surveillait les travaux de construction de la Crescent City Brewery a comparu sous l'accusation d'homicide par imprudence et a été acquitté.

Mort.—Thos. Brown qui, à la suite d'une querelle avec un nommé Alex Wilson, lundi dernier, à Kenner, a été blessé grièvement est mort des suites de sa blessure. Wilson est arrêté.

Attaqué.—Hier, à 1 heure de l'après-midi, un nommé Warner Burrell, employé à la Planters' Fertilizing Co., rue Water, près Philippe, a été attaqué à coups de cailloux par une troupe d'enfants auxquels il avait défendu de prendre des barres de fer qui se trouvaient à la dite encoignure.

L'un des enfants a été arrêté.

La tombola du 14 Juillet.—C'est ce soir, jeudi, qu'a lieu le second tirage de la tombola du 14 Juillet. Il reste à tirer 300 lots variés, presque tous, objets d'utilité ; quelques-uns, de luxe. On peut encore, croyons-nous, prendre des billets.

Le tirage a lieu, ce soir, à la salle du Club de la Démocratie Française, No 102, rue de Chartres. Le public est prié d'assister à la séance.

Statistique.—A la requête de la Chambre de Commerce, qui désire établir une comparaison de la Nouvelle-Orléans avec les autres villes, le greffier de la Cour Criminelle, Dan Rose, a dressé une statistique des délits commis et punis pendant les cinq dernières années.

Voici la liste qui a été dressée :

	Cinquième.	Sixième.	Septième.	Huitième.	Neuvième.	Affaires pendantes.
Port d'armes cachées	637	19	30	14	30	
Voies de fait	848	248	457	86	176	
Tapage	758	272	323	48	49	
Vol	45	35	40	4	8	
Attaque avec un revolver	22	20	20	3	14	
Attaqués mais armés	64	24	49	17	25	
Coups et blessures	206	87	120	26		
Cruauté envers les animaux	8	6	3		54	
Violation de la loi de quarantaine		1			3	
Détournement	1				2	
Attaque ayant le vol pour mobile	41	22	40	37	30	
Abus de confiance	6	3	4	1		
Grand vol	24	6	10	73	12	
Vol avec effraction	23	7	20	7	6	
Diffamation	7	8	6	4	3	
Parjure	1	4	2	5	3	
Recel	9	5	3	12	8	
Extraction	10	1	3	11	3	
Tentative de meurtre	58	21	19	42	5	
Meurtre—8 pendus, 1 condamné à la pendaison mort au prisonnier	9	9	2	6	5	
Tentative de viol	25	38	3	2	9	
Vol de cheval	6	8	12	2	5	
Tentative de corruption		4	4			
Faux en écriture	11	1		5	14	
Emprisonnement immérité	10	4	9	2	15	
Opposition des employés		1				
Blessures graves		1		4	1	
Homicide	85	15			3	
Crime d'incendie	4	4		2	2	
Vol dans les poches	2	1		2	4	
Contravention	2	3		2	1	
Intimidation de témoins		1		1		3
Bigamie	3	2			1	3
Fausses alarmes d'incendie	4	3			1	3
Vol d'enfants		1		1	1	1
Saisie illégale		1			1	1
Excitation à émeute		1		1	2	2
Contrefaçon	2	3		3	1	1
Naissance d'un enfant trouvé secrète	1					
Empoisonnement	2	1				
Sodomie		1				
Violation de la loi du dimanche	185	5		1	1	68
Violation de la loi qui défend de tenir un jeu de banque		1		34		
Crime contre nature	2	1		2		
Violation de la loi qui défend d'exercer le métier de dentiste sans licence		1				
Tentative de déraillement		1			1	
Détérioration de faux papiers d'enregistrement						2
Total	3159	877	1159	437	565	

La loterie des vases de Sèvre.—Les personnes qui ont en charge des billets de la loterie des vases de Sèvre, du Père Rouge, sont priées de faire un règlement ou de rendre les billets d'ici au 1er août prochain.

Le tirage de la loterie aura lieu dans les premiers jours de septembre.

Accident.—Hier soir, à 6 h. 30, un nommé Angelo Praggio, âgé de 18 ans, a avalé une éponge qu'on se trouvait dans une cigarette qu'il fumait chez lui rue St. Philippe No 19. Il a été transporté à l'hôpital.

Paragraphes.—On a arrêté mardi soir chez M. Lyon, encognure Philippe et Tchoupitoulas, deux italiens qui avaient fait irruption dans son "bar room" et brisaient les verres et les glaces.

Liste des passagers arrivés à New-York, le 15 juillet, par "La Bourgogne"

M. George C. Andrews, M. F. Andrews, Mme H. Andrews, Mlle M. Andrews, M. Arthur, Mme Laura Boone, M. Bazinaux, Mlle Jeanne Bien, Mme A. Boche et enfant, Mme Bonnetto, M. B. M. Bossin, Mlle Annie Boder, Mme Marie Bordi, M. Cardinal, M. Cassel, Mme C. Casel, M. F. Catta, Mme Mme Cannel, M. Chaudet, M. H. Dawes, M. A. M. Day, M. James Deming, Mlle Susanna M. Dechrisopher, M. W. P. Peet, M. A. L. Farrington, M. Labbe Ferrin, M. H. Fillmore, Mme Foster, M. Gottardo Ferrari, Mlle Greenman, M. A. Gaffoni, M. Gonzalle, M. Gutsman, M. Hicks, M. Hobigand, Mme Hobigand, M. Maurice, M. David Hunter, Mme H. Hafner, Mme Hallard et enfant, M. Jacob, Robert M. Bedell, M. H. Ivison, Mme Ivison, M. Kaufmann, M. Lachaise, M. Lehman, M. Jacob Jeudis, Mme Jendrey, M. Kaufmann, Mme Kaufmann, M. Kavser, M. Kayser, Mme Kayser et enfant, M. Kaufmann, Mlle Kaufmann, Mlle Kaufmann, Mlle Elise Kaufmann, Mlle Ida, M. S. H. Levy, Mme Levy, M. André Levy, M. Benjamin Levy, Mme Benjamin Levy, M. A. Lizer, M. J. E. Lafaurie, M. Max, M. le Dr Leon, M. H. Moller, Mme H. M. Mme enfant et femme de chambre, M. Jacob Meyer, M. I. Bizinger, Mme Cecilia Magri et trois enfants, M. H. A. Mattkelli, M. Victor Michel, Mlle Nicolier, M. H. L. Oppre, Mlle Falk, Mme de la Vaine, Mme Rosson, M. H. S. Porter, Mme Porter, M. le Dr J. F. Patterson, M. Philippe, M. Pedrotti, M. Pakert, M. Richel, Mme Richel, M. Jorge Richel, M. C. A. Reiss, M. H. Rossacco, M. F. Richard, M. Lamirat, R. N. Stewart, Mme Stewart, M. Manuel Sabdolino, Mlle Sabdolino, M. Sternberg, M. Albert Stein, Mlle Bertha Schaar, M. Georges Sauer, M. L. Bordi, Sauvage, M. Nicolas Sassal, M. Langlin, Sassal, M. Antonio, M. Joseph Sassal, Marie Antoinette Sassal, M. Marie Antoinette Sassal, Mlle Sainte Le ine, Saint Marie de Sainte Adelaide, M. Sebastien M. Stoll, Mme Stoll, Mme Sylvestre, M. Schmidt, Mlle Bertha Schmidt, M. Mark M. Traverse, M. M. Thippen, M. Edouard Vivas, M. le comte Vestoulet, Mme la baronne Vestoulet, M. Vestoulet, Mlle Vestoulet, M. Vestoulet, M. Wilhelm, Mme Wilhelm, M. A. S. West, Mme A. S. West, M. A. West, M. A. W. Whitney, M. W. M. Whitney, M. W. M. White, M. Hector, Mme Hector, Mlle Hortense Weeking, Mlle K. D. West et femme de chambre, M. William Karsg, M. Henri Anderson, M. Coufal, M. Ernest Schmidt, M. Adolphe Zambinski, M. Mark M. Valdivieso, M. Palacios, Mme Schneider et enfant, M. Perrel, Mme Perrel, Mme Muller, M. Johnson, M. Rodolphe Bound, Kaiser, M. F. R. Chandler, Mme Chandler, M. A. B. Chandler, Mme Mlle Stigliani, Mlle Stigliani, Mme Van Gelder, M. Gelder, M. Maggetti et 312 passagers de 3e classe.

En police correctionnelle :

Le président.—Quel est votre âge ?

L'accusé.—Un rage du vol, mon président.

Le président —Puisque vous ne comprenez pas, levez la main droite.

L'accusé.—Il peu pas, mon présidnt, j'ai mal au pied.

Le président. — Alors restez assis. Comment vous appelez-vous ?

L'accusé.—Je ne m'appelle pas, mon président ; quand j'ai besoin de moi, j'vais chez le chand d'vin et je me trouve toujours.

Le président.—Etes-vous mineur ou êtes-vous majeur ?

L'accusé.—Je suis ferblantier.

—Le président.—Je vois que vous n'êtes pas intelligent. Dites nous si vous avez tiré au sort ?

L'accusé.—Oui, mon président, j'aime beaucoup le hareng-saur.

Le président.—Trêve de plaisanterie, vous êtes accusé d'avoir volé toute votre famille ; qu'avez-vous à répondre ?

L'accusé (pleurant).—Ayez pitié d'un pauvre orphelin.... qui n'a pas mi père, ni mère ! hi ! hi ! hi !

Le jury ému se met également à pleurer comme un vieux fromage et prononce l'acquittement du pauvre inculpé.

La fête de papa.

La mère.—C'est dans huit jours la fête de ton père ; quand ce que nous pourrions bien lui offrir ?

Le fils (garcon de quatorze ans).—Achète-lui une culotte..... trop courte. Il ne pourra pas la mettre, et tu me la donneras.

Troipoil est chez son médecin.
Le docteur :

—Suivez-vous bien mes recommandations ? Je vous avais ordonné de prendre quelque chose tous les matins en allant à votre bureau.....

—Je le sais, docteur, aussi je prends l'omnibus !

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur.
L'effet de cette POUDRE est incomparable. C'est une merveille de pureté, de force et d'économie. Elle emploie moins, plus économique que celle des poudres ordinaires, et elle échappe cela même à toute comparaison avec la multitude des autres poudres vendues en concurrence avec elle, telles, chaux, phosphate et de phosphate.
Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO.
JOSEPH P. SCHOLER.
9 nov. 87—1 an—nov. 1 an

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le général Boulanger.

Paris, 18 juillet—Le général Boulanger a eu la fièvre hier après-midi, mais depuis, son état s'est amélioré.

Le président Sadi-Carnot.

Paris, 18 juillet—Le président Sadi-Carnot est parti aujourd'hui de Paris pour Grenoble, dans le département de l'Isère, afin d'assister à la célébration en l'honneur de la révolution.

On a découvert que des billets faux de 100 francs de la Banque de France sont en circulation.

Chambre des Députés.

Paris, 18 juillet. — La Chambre des Députés a ajourné à la prochaine session la discussion de l'interpellation de M. Gérard à propos des mesures prises par le gouvernement pour assurer le dépôt des rentes comme garantie pour le rachat des bons de la Compagnie du Canal de Panama.

Paris, 18 juillet—La Chambre des députés a décidé d'ajourner à la prochaine session les mesures du gouvernement pour assurer le dépôt des rentes comme garantie au rachat de l'emprunt-loterie de l'Panama.

Le général Boulanger est plus mal.

Paris, 18 juillet—Le général Boulanger est plus mal, on a appelé les docteurs en consultation.

Singulier bruit d'un accord pour forcer la France à désarmer.

Paris, 18 juillet —Le *Journal des Débats* déclare que le gouvernement n'a reçu aucune information relativement à une démarche que ferait l'empereur Guillaume près du Czar pour lui demander d'adhérer à une démarche commune pour forcer la France à désarmer.

Une pareille requête n'obtiendrait, de la France, aucune réponse.

Dans les cercles politiques français, on ridiculise cette nouvelle.

Emeute supprimée.

Paris, 18 juillet—La légation égyptienne annonce qu'un soulèvement des indigènes a eu lieu dernièrement à Port-au-Prince, mais qu'elle a été réprimée.

L'ordre est rétabli maintenant dans cette ville.

Rente française.

Paris, 18 juillet—Le trois pour cent est coté à 83 francs 45 centimes.

Honneurs rendus à des évêques américains.

Londres, 18 juillet—Aujourd'hui, à l'Université de Cambridge, grandes cérémonies. Les degrés honoraires ont été conférés à l'évêque Potter, de New York, ainsi qu'aux évêques de Frederickton, New Brunswick et du Minnesota.

Le Sénat était comble.

Il a reçu dans l'assemblée un grand enthousiasme.

Immédiatement après les cérémonies, les évêques ont été conduits en procession à la Chapelle du Roi où il y a eu un service spécial.

La fête s'est terminée par un grand banquet, au Collège de la Trinité.

Collision avec un navire de guerre.

Londres, 18 juillet.—Le steamer Scotto, allant de Newport à Bilbao, est arrivé à Falmouth, à moitié mal. Il a eu une collision avec le navire de tribord et son avant est endommagé.

Il est entré en collision avec le navire portant le pavillon amiral, Azincourt, qui était engagé dans les manœuvres. L'Azincourt a été légèrement endommagé et a continué ses manœuvres.

La Reine Natalie—Navires de guerre américains.

Londres, 18 juillet—La reine Natalie est arrivée à Paris pour y séjourner un peu de temps. Elle parlait plus tard pour Florence.

La presse française sympathise avec la reine.

Le navire de guerre des Etats Unis *Enterprise* participera à la grande revue qui aura lieu à Peterhof, en l'honneur de l'empereur d'Allemagne.

Eruption volcanique.

Londres, 18 juillet—Une éruption volcanique est survenue à Mallata, dans le Japon. Quatre cents personnes ont été tuées et 1000 blessées.

Enquête dans l'affaire de Times pour calomnie.

Londres, 18 juillet—Voici le texte du bill du gouvernement pour la nomination d'une commission d'enquête dans l'affaire du *Times*, accusé de calomnies contre les membres irlandais du Parlement :

Attendu que des accusations ont été portées contre certains membres de la Chambre des Communes, par les défenseurs dans l'affaire O'Donnell contre Walter et un autre. Il a paru utile de nommer une commission spéciale pour se rendre compte de la valeur de ces accusations et donner à cette commission tous les pouvoirs et les privilèges qu'elle jugera bon de prendre, pour arriver à la découverte de la vérité.

Il est par la présente décidé que les trois personnes ci-dessus mentionnées — les noms ne sont pas donnés—sont nommées commissaires pour faire l'enquête. Ils pourront convoquer les témoins, les forcer à comparaître, les